Bureau Directeur élargi du 30 mars 2020

Présents (Visio) :

- **Bureau directeur** : Jean-Pierre LEPOINTE, Grégory BELHOSTE, Laurent MICHEL, Fabienne BOCAERT, Jean-Bernard CAILLEAU, Elodie IMMERY, Valérie SMOGOR.
- **Présidents de commission** : Christophe CARON (CTA), André LAVAIRE (Statuts et règlements), Betty ROLLET (Développement), Véronique CARRIERES (COC)
- **Comités :** Michel BESNOUIN(Pas-de-Calais), Gregory BELHOSTE (Oise), Jean Luc BOCQUILLON (Nord), Denis DAWINT (Aisne), Raymond TRIPIER (Somme)
- Angeline PRUVOST, directrice

Ordre du jour :

1. Point général
2. Championnats
3. Aide aux clubs
4. Agence Nationale du Sport (ANS)
5. Assemblées Générales

Début de la réunion : 16h30

1.Point général

Jean-Pierre LEPOINTE partage aux membres présents les décisions prises par la FFHB. Il a fortement collaboré à celles-ci.

COMMUNIQUE DE LA FFHB

Dans le contexte de la crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus COVID-19 et dans un souci de préserver la santé des joueurs, et plus largement l'ensemble de la communauté handball, la Fédération a pris la décision difficile d'arrêter définitivement les championnats amateurs à tous niveaux (départementaux, régionaux et nationaux) pour la saison en cours. La Coupe de France nationale, régionale et départementale 2019-2020 est également annulée. La FFHandball avait déjà pris la décision de suspendre l'ensemble des compétitions le 12 mars dernier compte tenu de la propagation de plus en plus rapide du COVID-19.

Réuni lundi 23 mars, le Bureau Directeur de la Fédération française de handball, après avoir concerté en amont l'ensemble des structures fédérales, les partenaires sociaux mais aussi les ligues professionnelles féminines et masculines, a donc pris la décision d'arrêter définitivement toutes les compétitions.

Par conséquent, les Interpôles masculins, Interligues féminines et masculines ainsi que les Intercomités féminins et masculins sont également annulés.

Ainsi, aucun titre de champion de France, champion régional, champion départemental ou vainqueur de la Coupe de France, à tous les niveaux ne sera décerné pour la saison 2019-2020.

Afin de tendre au mieux vers une équité sportive pour l'ensemble des championnats nationaux, régionaux et départementaux, le Bureau Directeur a décidé qu'il n'y aurait pas d'année blanche et que les classements sont arrêtés à date.

Les modalités relatives aux accessions et relégations pour les compétitions nationales seront communiquées par la Commission d'Organisation des Compétitions (COC) très prochainement.

Les modalités relatives aux équipes qualifiées pour les U18 masculins et le nombre d'ayants droit supplémentaires vous seront communiqués dans le courant de la semaine ainsi que les modalités relatives au nombre d'ayants droit par ligue pour les U17 féminins.

Afin de tenir compte du contexte exceptionnel, des mesures d'accompagnements seront prochainement prises pour le niveau national, notamment :

- Réduction du nombre d'équipes reléguées pour la saison 2019-2020 ;
- Suite au passage en poule de 14 équipes ou 13 équipes du niveau N2 masculin et N1 féminin les équipes de N2M, N3M, N1F et N2F ne participeront pas à la Coupe de France la saison prochaine ;
- Report de certaines dispositions réglementaires de contrôle de gestion qui devaient rentrer en vigueur pour la saison sportive 2020-2021, afin de tenir compte du contexte économique de sortie de crise ;
- Report des obligations concernant les entraineurs autorisés en U17 féminins et U18 masculins, afin de tenir compte de la suspension des formations en cours ;
- Pas de sanctions sportives et financières pour les clubs qui refuseraient l'accession ou demanderaient la rétrogradation ;
- Pas de sanctions relatives à la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) sur la saison 2019-2020.
- Les points de pénalités liés à la saison 2018-2019 et appliqués en 2019-2020 devront être recalculés au prorata des matches joués.

Dans le cadre des dispositions nationales d'arrêt définitif de toutes les compétitions 2019-2020 tous niveaux avec arrêt des classements à date, les instances régionales et départementales seront amenées à adapter au mieux de l'intérêt sportif les accessions et relégations.

Pour rappel, ces décisions concernent uniquement les championnats amateurs. La Ligue Nationale de Handball et la Ligue Féminine de Handball communiqueront quant à elles ultérieurement au sujet des championnats professionnels (Lidl Starligue, Proligue et Ligue Butagaz Energie).

En ce sens, le Bureau Directeur valide en conformité des décisions fédérales :

- Le respect de la décision fédérale concernant l'arrêt définitif des championnats régionaux et départementaux +16 ans et jeunes.

- Aucun titre de champion régional, champion départemental ou vainqueur de la Coupe jeunes des Hauts de France et Départementale, à tous les niveaux ne sera décerné pour la saison 2019-2020.

- Afin de tendre au mieux vers une équité sportive pour l'ensemble des championnats régionaux et départementaux +16 ans, le Bureau Directeur a décidé qu'il n'y aurait pas de saison blanche et que les classements sont arrêtés à la date d'arrêt des compétitions, à savoir le weekend du 6/7 mars 2020 pour certains et le 13/14 mars 2020 pour d'autres.

- Afin de respecter l'équité sportive pour départager les équipes sur les accessions et rétrogradations en cas de différence de matchs joués, le Bureau Directeur valide la procédure appliquée par la COC Fédérale, à savoir : application du calcul ratio nombres de points divisés par nombres de matchs joués.

En cas de partage entre deux équipes ayant le même nombre de points avec le même nombre de matchs disputés : Application du calcul ratio Goal average particulier divisé par le nombre de matchs disputés.

Afin de tenir compte du contexte exceptionnel, le Bureau Directeur valide les mesures d'accompagnement qui seront prochainement prises pour les niveaux régionaux et départementaux, notamment :

1. Réduction du nombre d'équipes reléguées pour la saison 2019-2020 sur les championnats régionaux et départementaux ;

2. Possibilité donnée à la COC Régionale d'augmenter le nombre d'équipes dans les poules de niveaux sur le championnat régional +16 ans afin de limiter le nombre d'équipes rétrogradées et d'intégrer les équipes évoluant en 1ère division départementale accédant au niveau régional (honneur régionale masculins et excellence régionale féminines) ;

3. Pas de sanctions sportives et financières pour les clubs qui refuseraient l'accession ou demanderaient la rétrogradation ;

4. Pas de sanctions relatives à la CMCD régionales sur la saison 2019 2020.

2. Championnats

→ **Championnats régionaux**

Accessions/relégations : applications des règles fédérales.

Un groupe restreint de la COC travaille dès à présent à une projection de la saison 2020/2021. Cela sera mis à validation du bureau directeur dès que possible.

→ **Championnats France Jeunes**

Masculins :
3 équipes sur le Territoire, en accord avec les propositions ETR (axe nord/sud) :
Artois, métropole lilloise, sud de la région (travail en cours)

Une réunion sera organisée prochainement en présence des clubs.

Féminines :
4 équipes sur le territoire

Une Réunion sera organisée prochainement en présence des clubs

3. Aide aux clubs

Création d'un groupe de travail « Solidarité 2020/2021 ».

→ Composition : vice-président (G. Belhoste), trésorier de la Ligue (JB Cailleau), la trésorière adjointe (F. Bocaert), comptable de la Ligue (M. Duhamelle), un président de comité

Le cahier des charges de ce groupe est de proposer au bureau directeur différents leviers d'accompagnement des clubs suite à cette crise.

→ Première réunion prévue semaine du 6 au 10 avril

4. Agence Nationale du Sport (ANS)

→ La campagne ANS 2020 a donc commencé. Les informations aux clubs seront envoyées très prochainement.

Laurent Michel (Elu référent ANS) ; Angeline Pruvost et Grégory Gosseau travaillent actuellement à la mise en place de cette campagne 2020 qui comporte différents volets :

- L'instruction des bilans 2019 clubs
- L'accompagnement des clubs à leur dépôt projets 2020
- L'instruction des demandes 2020
- L'accompagnement des clubs sur le volet ANS Emploi

Le COPIL Hauts-de-France se mettra donc très prochainement en ordre de marche sur le sujet.

→ Les enveloppes financières n'ont pas évolué sur celle de la saison dernière (un bonus malgré tout sur l'enveloppe club).

Il est demandé également de réfléchir à un plan d'accompagnement des clubs via l'ANS.

5. Assemblées Générales

Elles auront lieu, dans cet ordre : les AG Comité, Ligue et Fédération
Un BD fédéral est programmé sur le sujet entre le 8 et 10 avril.

Fin de la réunion 18h30